

**Séance de concertation
entre la direction de l'Office médico-pédagogique (OMP) et
la Société pédagogique genevoise (SPG)**

Lundi 25 novembre 2013, 14:00 - 15:30

Présents:

M. Laurent Vité, président de la SPG

Mme Anne-Lillia Fernandez-Fecchi, enseignante en classe spécialisée, représentante de la SPG

Mme Séverine Théodoloz, enseignante en EFP, représentante de la SPG

Mme Denise Aebersold Aguzzi, enseignante en classe spécialisée, représentante de la SPG

M. Rodriguez, représentant de la SPG

Prof. Stephan Eliez, directeur général OMP

M. Maurice Dandelot, directeur pédagogique OMP

M. Juan Garcia, directeur opérationnel pédagogique OMP

Ordre du jour:

- Point 1. Adoption des notes de la séance du 30 septembre
- Point 2. Renforcement de la DOP et cahier des charges de responsable pédagogique de CMP et de RCS
- Point 3. Mercredi matin: horaire
- Point 4. Demande d'information sur l'état du dossier des EFP
- Point 5. Formation initiale et spécialisation
- Point 6. Procédure d'engagement
- Point 7. Déplacements imprévus et non demandés
- Point 8. Formation du mercredi matin
- Point 9. Accompagnement des collaborateurs et des équipes

Point 1. Adoption des notes de la séance du 30 septembre 2013

Point 2, page 2, § 3 : M. Vité ajoute que les DOP doivent se rendre sur le terrain pour soutenir les collaborateurs.

Point 3, page 3, § 5: Le Prof. Eliez se montre favorable à communiquer avec les responsables pédagogiques sur cette phase *pilote*.

Point 4, page 4, § 3: Retrait de la phrase: " M. Vité pense qu'il faut éviter de placer les responsables pédagogiques dans des situations où ils n'ont pas de pouvoirs." Les notes de séance sont adoptées compte tenu de ces amendements.

Point 2. Renforcement de la DOP et cahier des charges de responsable pédagogique de CMP et de RCS

En préambule, le Prof. Eliez rappelle que le conseiller d'Etat a tranché: les rencontres avec les organisations professionnelles doivent avoir lieu en sa présence. Les réunions bilatérales OMP – SPG sont des séances préparatoires, sachant que les arbitrages reviennent au conseiller d'Etat.

Le Prof. Eliez rappelle que le conseiller d'Etat a pris l'option, à la création de l'OMP, de créer deux fonctions séparées: DOP et DSSI. Il ne peut envisager de changer

l'organigramme de l'OMP à la veille de son départ. Il avait par ailleurs projeté d'effectuer une observation du système deux ans après la mise en place de ce dernier. La création de la fonction de DSSI a eu lieu alors que le dispositif subissait une pression énorme en terme d'identification des besoins et d'orientation des élèves. Lors de l'année scolaire 2008-2009, des classes supplémentaires ont été ouvertes et le conseiller d'Etat avait demandé de mieux contrôler les flux d'élèves. Il a fallu également tenir compte de l'augmentation de nombreuses contraintes de gestion dans le domaine du rendre compte. Une autre difficulté rencontrée a porté sur la capacité à préparer les processus de rentrée scolaire. Les deux DOP ont bien pour mission d'être sur le terrain mais il convient de tenir compte du nombre importants de lieux, 70 environ, éparpillés dans le canton, dont ils ont la charge. Il appartient également aux DOP de favoriser l'action des DSSI dans les structures de l'OMP. Les DSSI pour leur part doivent faire face de plus en plus souvent à des situations conflictuelles avec les parents d'élèves qui usent de recours en justice. Il n'est pas sûr que, à terme, 6 DSSI et 6 DOP soient suffisants pour faire face à un avenir toujours plus conflictuel.

M. Vité insiste sur le fait qu'il convient d'apporter rapidement des réponses aux attentes des collaborateurs et de veiller au risque de doublons entre DOP et DSSI.

M. Dandelot remarque que la gestion de certains processus courants n'a pu être simplifiée. Il conviendra à l'avenir de passer d'un mode familial à un mode un peu plus structuré.

M. Vité note que le challenge est donc posé.

Le Prof. Eliez définit deux priorités: d'une part renforcer la présence des DOP et des DSSI sur le terrain, d'autre part mieux préparer les processus de rentrée.

Mme Fernandez-Fecchi souligne la nécessité de conserver une grande souplesse tout au long de l'année en matière de changement d'affectation des élèves.

M. Vité remarque que le groupe de travail sur le cahier des charges de responsable pédagogique de RCS ne s'est pas réuni depuis au moins une année. Le directeur pédagogique n'a pas fixé de dates pour des moments d'échange. Quant aux courriers de la direction pédagogique concernant les désignations de responsables pédagogiques de structures de l'OMP, ils sont mal vécus par ces derniers.

Le Prof. Eliez rappelle les consignes reçues dans le cadre du projet SCORE, à savoir de rédiger un cahier des charges générique. Entretemps, le discours a changé et le DIP entend faire preuve de plus de souplesse en la matière. On se dirige donc bien vers l'élaboration de deux cahiers des charges distincts, l'un pour les CMP et l'autre pour les RCS.

M. Dandelot rappelle qu'il a demandé à Mme Vincent Gatti, DOP, d'avancer sur l'évaluation du projet pilote de responsable pédagogique de RCS.

M. Garcia propose d'organiser une séance à ce sujet à partir du 17 décembre.

Le Prof. Eliez estime qu'il faut aborder ce sujet au cours de la deuxième heure de la séance prévue le 16 décembre, ce qui est convenu entre les concernés.

Point 3. Mercredi matin: horaire

M. Vité pose la question de l'affectation des 10 postes supplémentaires prévus pour le mercredi matin.

Le Prof. Eliez rappelle la demande du conseiller d'Etat de faire deux propositions d'horaire à choix pour les CMP. Les ressources nécessaires pour les enseignants et éducateurs vont être chiffrées. Les horaires de RCS seront alignés sur l'enseignement primaire. Par ailleurs, un projet de mandat est en voie d'attribution au cabinet Evaluanda concernant les champs de travail des éducateurs.

Mme Fernandez-Fecchi pose la question de l'attribution des 10 postes supplémentaires.

M. Dandelot fait valoir qu'il sera fait le meilleur usage des postes mis à disposition. Il pourrait être possible d'envisager pour les RCS des ressources supplémentaires en éducateurs dans la mesure où ceci paraîtra adapté à la situation.

Mme Fernandez-Fecchi demande que les enseignants, pour leur part, ne perdent pas de tranches horaires de travail de réflexion.

Le Prof. Eliez rappelle que l'idée de base était d'attribuer ces 10 postes aux RCS. Cependant, on peut demander aux équipes ce qu'elles en pensent.

Mme Aebersold-Aguzzi rappelle que l'introduction du mercredi matin avait pour objectif de renforcer l'enseignement du français et d'introduire celui de l'anglais. Elle juge important de conserver les heures d'enseignement et de ne pas tout donner aux éducateurs.

M. Dandelot estime pour sa part qu'il convient de passer d'une logique de classe à une logique de projet collectif d'une structure.

M. Vité estime qu'il convient de poser le cadre et de le médiatiser auprès des collaborateurs.

M. Dandelot note que le cadre structurant des CMP offre une large liberté pour organiser les prises en charge.

Mme Fernandez-Fecchi relève qu'en RCS, chacun est dans sa classe. Les résistances aux changements y seront probablement importantes. Il conviendra dès lors de prévoir des séances de réflexion entre enseignants, DSSI et DOP.

Le Prof. Eliez remarque par ailleurs que le bassin d'enseignants spécialisés est insuffisant et que les nombreux étudiants non enseignants inscrits à la MESP causent problème.

Mme Fernandez-Fecchi demande si le chantier du mercredi matin dans les EFP est ouvert.

Le Prof. Eliez fait savoir qu'en principe, les EFP seront ouverts le mercredi matin comme les CMP.

M. Dandelot souligne que l'horaire scolaire est une responsabilité politique.

Le Prof. Eliez rappelle qu'une proposition d'horaires différenciés pour petits, moyens et grands a été établie.

M. Dandelot pose la question de l'intégration des éducateurs à la réflexion sur le mercredi matin.

Le Prof. Eliez y est favorable dans la mesure où il n'y a pas assez d'enseignants spécialisés. Il convient dès lors d'imaginer une période de transition ou un projet mixte. Il conviendrait de créer un groupe de travail composé d'un DSSI, de 4 à 6 enseignants et d'éducateurs expérimentés de structures intégrées ou du REP.

Point 4. Demande d'information sur l'état du dossier des EFP

Le Prof. Eliez fait savoir qu'il a répondu au courrier de la SPG concernant l'organisation de rencontres. Des séances – deux ou trois - auront lieu avec les collaborateurs des EFP et des représentants de leurs associations professionnelles.

Mme Théodoloz propose de faire dans un premier temps des séances communes aux deux EFP puis une séance individuelle pour chacune des EFP.

M. Vité souhaite clarifier le contenu de ces séances: changements d'affectation, projets des EFP, aspects organisationnels. Il convient de distinguer les niveaux de discussion.

Mme Théodoloz fait valoir que la fin de l'année scolaire a été bouleversante pour les collaborateurs qui ne se sentent pas reconnus et pour les élèves également dont certains ont été choqués.

Le Prof. Eliez reconnaît un problème dans l'établissement du rétroplanning de rentrée et de la présentation d'élèves au CO.

Mme Théodoloz regrette vivement qu'un seul collaborateur des EFP ait répondu à l'enquête du SRED.

Le Prof. Eliez fait savoir que désormais, le calcul des ressources sera établi institution par institution. Il propose d'organiser une première séance en fin d'après-midi, selon une date à fixer.

Mme Théodoloz fait savoir que la SPG va proposer un ordre du jour à préparer avec M. Vité.

Le Prof. Eliez annonce qu'une séance aura lieu avec les collaborateurs des EFP, en présence des DSSI, des DOP et des thérapeutes le 09 décembre à 17:00.

Point 5. Formation initiale et spécialisation

Le Prof. Eliez note que dans le cadre de la MESP, il convient de tenir compte que les étudiants ont des niveaux de formation différents. Il convient également de veiller à ce que l'enseignement spécialisé reste accessible aux étudiants de LME.

En ce qui concerne la spécialisation, il sera important de différencier l'accueil et de centrer l'accompagnement des nouveaux collaborateurs sur la pratique. Il faudra également reprendre la question de la cohérence des stages en fonction des contraintes de lieux et de centralisation. Il a demandé à MM. Thévenoz et Boutière, formateurs, de réfléchir à ceci.

Mme Aebersold Aguzzi demande à ce qu'il soit pris garde de ne pas fatiguer les collaborateurs, en dépit de la grande utilité de la spécialisation.

Le Prof. Eliez propose de jouer sur l'intensité de la spécialisation et sur des menus à la carte.

Point 6. Procédure d'engagement

Point 7. Déplacements imprévus et non demandés

Point 8. Formation du mercredi matin

Point 9. Accompagnement des collaborateurs et des équipes

Ces points sont reportés à une prochaine séance.

Prochaine séance: non fixée.

Maurice Dandelot
Directeur pédagogique, OMP